

Gabarit de mémoire pour une politique de la réussite éducative

Instructions

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite connaître vos idées innovantes pour que vous contribuez à définir l'école de demain. Pour soutenir votre rédaction, vous pouvez consulter le document de consultation ou encore sa synthèse qui présente les trois axes suivants :

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

À cette fin, le présent gabarit suggère un texte d'une longueur maximale de 10 à 12 pages, de police Times New Roman 12. Des annexes peuvent être jointes au mémoire si désiré et elles ne seront pas comptées dans le nombre maximal de pages. Il n'est pas obligatoire de remplir toutes les sections proposées.

N'oubliez pas de soumettre votre mémoire avant la date limite de dépôt, soit le 14 novembre 2016.

Renseignements généraux	
Nom :	Tremblay
Prénom :	Isabelle
Titre :	M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input checked="" type="checkbox"/>
Organisme (si applicable) :	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
Description de l'organisme (si applicable) :	Organisme national de concertation des régions pour la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes handicapées et de leur famille.
Numéro de téléphone :	(418) 694.0736
Adresse courriel : (Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)	aqriph@videotron.ca

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Pour alimenter la réflexion sur ce premier axe, des questions sont soumises en fonction de quatre thèmes.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

Les pistes d'action identifiées dans le document sont pertinentes au point de l'AQRIPH mais nous avons les réserves suivantes :

- 1. Pour favoriser la réussite éducative, les années qui précèdent l'entrée à l'école sont très pertinentes pour tous les élèves. Une problématique importante est présente pour les élèves handicapés pour cette étape d'apprentissage et de préparation à savoir, l'accès à un CPE, à un service de garde. Pour favoriser la réussite, il faut donc s'assurer que tous les enfants puissent bénéficier d'un tel accès.*
- 2. Il serait important d'indiquer qui sera responsable du leadership pour améliorer la concertation des actions et la complémentarité entre les services de garde et l'école. Pour que le transfert des informations et que la transition soient efficaces, il faut établir une procédure claire entre les milieux de garde et le système scolaire.*

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

- Il faut s'assurer dans les pistes d'action de la prémisse essentielle qu'est l'accès à un diagnostic. Une collaboration étroite entre la santé et le scolaire est nécessaire pour la réponse aux besoins de la personne.*
- Il est prévu dans les pistes d'action de mieux aider les parents. Il faut harmoniser les pratiques car actuellement, les parents peuvent être référés par la santé au*

scolaire, par le scolaire à la santé. Aussi, par les deux réseaux, très souvent les parents sont référés à des organismes communautaires.

- Il faut évaluer les résultats de l'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires en tenant compte des ressources réelles mises en place versus les besoins réels des EHDAA.*
- Il est prévu de revoir l'approche de financement catégorielle pour les EHDAA. Si les catégories n'existent plus, comment les écoles vont-elles connaître la hauteur du financement requis en adaptation scolaire ? Comment va-t-on s'assurer que l'élève reçoit les services en réponse à ses besoins avec toutes les ressources nécessaires ? Il ne faut pas qu'une telle révision fasse en sorte d'exclure davantage des élèves handicapés.*
- L'AQRIPH se questionne sur la piste d'action qui prévoit d'intégrer davantage d'élèves handicapés dans les écoles privées subventionnées. Les enfants ayant des besoins particuliers vont-ils alors avoir accès à tous les services que leur situation requiert ? Quel est le rationnel derrière cette piste d'action ?*

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Deux éléments importants ne sont pas identifiés dans les pistes d'action :

- Il n'y a aucune piste concernant le décrochage scolaire des EHDAA qui quittent le milieu avant l'âge de 21 ans et ce phénomène est important.*
- Il n'y a aucune piste concernant l'intimidation que peuvent subir les EHDAA et pourtant ils en sont victimes.*
- Ça prend un engagement formel de mettre en place la TÉVA et les ressources nécessaires à son application dans toutes les régions du Québec.*

- *Il faut favoriser à travers la TÉVA, la certification d'apprentissage reconnus dans les entreprises qui ne relèvent pas essentiellement de l'académique.*

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

- *Pour l'AQRIPH, la création d'un organisme voué à la mise en valeur des transferts des connaissances doit ressembler à la structure de l'INESSS et ne pas être une fondation privée.*
- *Il faut également avoir un souci du transfert des connaissances liées aux EHDAA.*
- *Une piste d'action devrait être ajoutée pour que les Universités ajustent leur formation pour avoir un volet adéquat d'apprentissage concernant les EHDAA.*
- *Quant à la piste d'action de proposer la création d'un ordre professionnel, l'AQRIPH se questionne sur l'impact que pourrait réellement avoir la création d'un tel ordre sr la qualité de l'enseignement et la réponse aux besoins des EHDAA.*

Recommandations

Veillez inscrire vos recommandations en lien avec l'Axe I ici.

1. *S'assurer que tous les enfants puissent bénéficier d'un accès à un service de garde.*
2. *Implanter une procédure claire entre le milieu de la santé et celui du scolaire pour s'assurer de la complémentarité des services entre le milieu de garde et le milieu scolaire.*
3. *Évaluer les résultats de l'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires en tenant compte des ressources réelles mises en place versus les besoins réels des EHDAA.*
4. *Prévoir l'accès à un diagnostic pour tous les EHDAA.*

5. *Identifier des mesures concernant le décrochage scolaire des EHDAA qui quittent le milieu avant l'âge de 21 ans.*
6. *Prévoir des actions pour agir envers les EHDAA victimes d'intimidation.*
7. *S'engager formellement à mettre en place la TÉVA et les ressources nécessaires à son application, dans toutes les régions du Québec.*
8. *Favoriser à travers la TÉVA, la certification d'apprentissages reconnus dans les entreprises qui ne relèvent pas essentiellement de l'académique.*
9. *S'assurer du transfert des connaissances liées aux EHDAA.*
10. *Ajuster les formations universitaires concernant les apprentissages liés à l'enseignement à des EHDAA.*

Axe II : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possédera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématiques sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

Veillez inscrire vos commentaires ici.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

L'AQRIPH croit, concernant les outils et les ressources technologiques nécessaires aux élèves, qu'il est important de les rendre accessibles mais qu'il est aussi très important que ces outils et ressources soient connus.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

L'importance et la pertinence des transitions bien préparées n'est plus à faire concernant les cheminements des EHDAA. L'AQRIPH considère que le Québec est loin du compte concernant les engagements liés à la TÉVA et la coordination des différentes transitions. Les transitions devraient devenir obligatoire dans les plans d'intervention.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

Le caractère inclusif des écoles est à améliorer et à harmoniser concernant les EHDAA.

Recommandations

Veillez inscrire vos recommandations en lien avec l'Axe II ici.

11. *Faire connaitre et rendre disponibles les outils et les ressources technologiques nécessaires aux élèves.*
12. *Rendre obligatoire les différentes transitions dans le plan d'intervention des EHDAA.*
13. *Ajouter les EHDAA aux personnes immigrantes des pistes d'action prévue pour une école inclusive.*

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires.

Thème 1 : L'engagement parental

L'AQRIPH considère le parent d'un EHDAA comme un partenaire essentiel pour la réussite éducative de leur enfant. Ils doivent participer et avoir une place prédominante dans le processus de prise de décision pour tout ce qui concerne leur enfant. La loi prévoit la place des parents mais la réalité est souvent différente, particulièrement concernant le plan d'intervention. Bien des écrits existent depuis bon nombre d'années concernant l'absence des parents dans le milieu scolaire ou leur implication limitée. Les parents doivent être informés de tous leurs droits concernant leur enfant et des moyens mis à leur disposition pour les exercer.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

L'AQRIPH croit que l'éducation ne peut être seule au premier rang des priorités de la société québécoise. Si les besoins des personnes ne sont pas comblés, s'il y a des problèmes de santé ou la présence d'une situation de pauvreté, la réussite éducative va être mise en péril. Il fut donc plus que des appuis des partenaires mais bien des engagements précis. L'éducation ne peut faire cavalier seule.

Concernant la responsabilisation des entreprises dans le parcours des élèves, il faut aussi prévoir de les sensibiliser aux particularités des EHDAA.

Recommandations

Veillez inscrire vos recommandations en lien avec l'Axe III ici.

- 14. Reconnaître le parent d'un EHDAA comme le principal responsable de l'éducation de son enfant et le partenaire privilégié du milieu scolaire.*
- 15. S'assurer que les parents d'EHDAA soient informés adéquatement concernant les services et leurs droits de même que ceux de leur enfant.*

Conclusion

En conclusion, l'AQRIPH tient à préciser que la présente consultation concernant l'adoption d'une nouvelle Politique de la réussite éducative soulève bien des questionnements.

Le Québec s'est doté d'une Loi sur l'instruction publique, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, d'une politique d'adaptation scolaire, de la politique À part entière etc...

- Les textes dont le Québec dispose sont-ils à ce point insuffisants qu'ils nécessitent l'adoption d'une autre politique pour assurer la réussite éducative des élèves ? Le problème n'est-il pas uniquement dans l'application de ces différents textes ?*
- À combien de sommets, rendez-vous, colloques, forums, congrès et consultations en sommes-nous au Québec concernant la réussite scolaire ?*
- Pourquoi l'intégration d'un EHDAA est souvent tributaire de la volonté de la direction de l'école ?*
- Pourquoi certains parents déménagent-ils encore en 2016 afin d'obtenir de meilleurs services pour leur enfant qui fréquente l'école ?*
- La solution pour une meilleure réussite éducative résiderait-elle dans une harmonisation des pratiques à travers le Québec ?*
- Une nouvelle politique est-elle vraiment nécessaire ?*

Isabelle Tremblay

Directrice de l'AQRIPH

Novembre 2016

